



TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS.....	3
I. INTRODUCTION GENERALE	4
1.1. Informations générales sur les feux de brousse au Burundi	4
1.2. Quelques définitions importantes.....	4
II. LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE DANS LES INTERVENTIONS D’ACORD	7
2.1. Présentation de la zone d’action : commune Cendajuru	7
2.2. Pertinence et cohérence de lutte contre les feux de brousse	7
2.3. Les approches adoptées dans la lutte contre les feux de brousse	9
2.4. Effets des actions réalisées	12
2.5. Changements induits à travers les témoignages	14
2.6. Leçons apprises	14
III. BONNES PRATIQUES DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE.....	16
3.1. Analyse de la participation des intervenants dans les activités de protection des ressources naturelles	16
3.1.1. La participation des acteurs publics dans les activités de lutte contre les feux de brousse	16
3.1.2. La participation des ONGs et associations communautaires dans les activités de protection de ressources naturelles.....	17
3.2. Présentations des bonnes pratiques	18
3.2.1. Approche d’intervention multi-acteur piloté par l’administration	18
3.2.2. Une démarche d’intervention centrée sur les techniques de sensibilisation par des pairs	20
3.2.3. Circonscrire la lutte contre les feux de brousse dans un cadre de développement intégré	22
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	25
4.1. Principales conclusions	25
4.2. Des recommandations	26
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE.....	28
ANNEXES	29

LISTE DES ABREVIATIONS

ACORD Burundi:	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
AFD:	Agence de Développement Française
AGR :	Activités génératrices de revenus
CAP:	Connaissance, Attitude, Pratique
CCFD-terre solidaire :	Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement-Terre solidaire
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
BPEAE:	Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de L'Elevage
FIDA:	Fonds International pour le Développement Agricole
FLM:	Fondation Luthérienne Mondiale
OBPE:	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
OP:	Organisation des Producteurs
PCDC:	Plan Communal de Développement Communautaire
PNSADR-IM :	Programme National pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Rural de l'Imbo et du Moso
PRODEFI:	Programme de Développement des Filières
RN :	Ressources Naturelles
TAPSA:	Transition Agroécologique Paysanne pour la Souveraineté Alimentaire

I. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Informations générales sur les feux de brousse au Burundi

Au Burundi, les phénomènes de feux de brousse ont existé depuis très longtemps. Tolérés dans le temps pour des causes avouées en rapport avec les métiers comme l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, l'artisanat, et aussi culturelles : l'éleveur brûlait des plantes spécifiques ayant le pouvoir d'éloigner le python mythique qui pouvait faire périr le bétail et de protéger celui-ci contre les voleurs nocturnes ; ils sont actuellement interdit par la loi.

Ayant conscience des conséquences néfastes qu'entraînent ces feux de brousse sur le développement économique du pays et voulant s'intégrer dans la logique mondiale de préserver la biodiversité et les ressources naturelles, le gouvernement du Burundi s'est doté des outils institutionnels et juridiques permettant de faire face à ces feux de brousse. La promulgation des lois en matière de la protection de l'environnement comme le code forestier dans sa section 4 et en ses articles 83 et 84, le code de l'environnement en ses articles 33 et 141 et bien d'autres textes et lois concrétisent la volonté du gouvernement de combattre ces feux de brousse. Il en va de même de la création des institutions spécialisées comme l'OBPE. De plus, pour marquer son engagement, le Burundi a ratifié certaines conventions internationales comme la CDB, Convention de TOKYO, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Convention Ramsar, Convention de Paris sur la protection du patrimoine mondiale culturel et naturel, UNFCCC, etc. Les actions menées dans le cadre de la mise en œuvre de ces conventions contribuent d'une façon significative dans la lutte contre les feux de brousse. La bonne collaboration du gouvernement avec la société civile du domaine de l'environnement et les partenaires techniques et financiers a apporté une valeur ajoutée dans cette lutte.

Cependant, malgré l'existence de ces instruments institutionnels et juridiques et bien d'autres initiatives entreprises par l'état et les autres acteurs, les feux de brousse persistent encore au Burundi. Les provinces de l'est du pays : Cankuzo, Ruyigi, Rutana et du sud : Bururi et Makamba sont les plus touchées par ce phénomène.

1.2. Quelques définitions importantes

Pour une meilleure lecture du document, nous proposons quelques définitions de certains termes et concepts évoqués dans le document.

- Agroforesterie est un mode d'exploitation des terres agricoles associant des plantations d'arbres dans des cultures ou des pâturages ;

- Conservation est l'ensemble des mesures de gestion permettant la pérennisation des écosystèmes et des ressources forestières y compris leur protection, entretien, restauration et amélioration ;
- Espaces agro-forestiers sont des terrains clos ou ouverts, couverts d'arbres ou d'essences forestières entretenus par les propriétaires et sur lesquels sont pratiquées de manière intégrée des activités d'élevage ou d'agriculture ;
- Produits forestiers : ensemble des produits végétaux ligneux et non ligneux ainsi que les ressources génétiques, fauniques et halieutiques tirées de la forêt
- Reboisement : opération consistant, sur un terrain forestier, à planter des essences forestières
- Feu hâtif ou tardif : feu allumé très tôt en début de saison sèche aux fins d'aménagement des aires de formations herbeuses ;
- Feux de forêts et de brousse : feux qui détruisent les formations végétales et animales dans le milieu quelles que soient leur ampleur et leurs origines ;
- L'environnement désigne l'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui conditionnent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes et des activités humaines.
- Diversité biologique" : variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les organismes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes;
- Ecosystème : le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle;
- L'écobuage, souvent confondu avec le débroussaillage par le feu, est une pratique agricole qui consiste à « arracher d'un terrain les herbes qui le couvrent, les brûler et répandre les cendres », souvent pratiqué après l'été pour enrichir le sol avec la cendre générée sur place
- Agro écologie paysanne est le mode de production agricole qui tient compte de la santé des hommes, des animaux et de la terre. Plus qu'une somme de techniques de production, l'agro écologie paysanne est un mode de vie.
- Une bonne pratique est une expérience réussie découlant d'un processus participatif, ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats.
- La capitalisation c'est transformer le savoir en connaissance partageable (Pierre de Zutter)

Capitaliser consiste à valoriser ce que l'on sait faire, à théoriser les savoir-faire pour ne pas les perdre, à transformer la connaissance tacite en connaissance explicite et à modéliser les savoirs pour qu'ils soient transposables.

II. LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE DANS LES INTERVENTIONS D'ACORD

La lutte contre les feux de brousse entreprise par ACORD Burundi à travers son programme TAPSA est financée par AFD et CCPD Terre Solidaire.

2.1. Présentation de la zone d'action : commune Cendajuru

Cendajuru est l'une des 5 communes de la province de Cankuzo. Elle est située à l'Est de la province, elle est à cheval sur deux régions naturelles du Burundi : Buyogoma et Moso dont la grande partie se trouve sur Moso (12 collines sur 17). D'une superficie estimée à 186,5 Km², soit 9,4% de la province (1964,52 km²) et 0,6% du pays (27.834 km²), elle est subdivisée en trois zones et 17 collines.

Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 2008, sa population est estimée à 32 458 habitants dont les femmes et les hommes représentent respectivement 51,1% et 48,9%. La densité est de 176,8 hab/km². Elle est essentiellement agricole. Cette commune qui est parmi les moins peuplées du pays connaît actuellement des migrations des gens qui viennent s'y installer en provenance des provinces surpeuplées comme Kayanza, Ngozi etc.

2.2. Pertinence et cohérence de lutte contre les feux de brousse

La zone d'action se trouve dans un état de dégradation de l'environnement sévère caractérisé par la déforestation, les feux de brousse, la perte de la fertilité des sols, l'usage excessif des produits chimiques pour la fertilisation et le traitement des maladies des plantes et des animaux.

A ce niveau, les feux de brousse constituent un des obstacles majeurs à la mise en œuvre des activités de protection des ressources naturelles. .

Pour contribuer à la protection des ressources naturelles tout en mettant en avant la promotion de la biodiversité, l'ACORD Burundi a fait la lutte contre les feux de brousse, principale menace de la biodiversité avec des conséquences néfastes sur le développement du monde rural sa priorité. Les avis du personnel technique de l'ACORD, des bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes couplés à une documentation convergent sur le fait que l'on ne peut pas envisager une agroécologie dans un monde miné par des feux de brousse.

La commune de Cendajuru est l'une des contrées du pays où les feux de brousse récurrents se font remarquer surtout pendant la saison sèche. Les autorités administratives confirment que l'intensité et la fréquence de ces feux de brousse ont diminué ces deux dernières années. A titre illustratif, sur les deux collines, Gisoro et Twinkwavu où ACORD concentre ses interventions les feux de brousse ont diminué d'environ 70%. Cette affirmation corrobore aussi les témoignages des personnes interviewées lors de focus groupe ou entretien individualisé.



Photo : Focus de groupe sur la colline de Twinkwavu

2.3. Les approches adoptées dans la lutte contre les feux de brousse

- **Approche participative et pragmatique** : Cette approche implique dans sa démarche les acteurs directement concernés par le résultat escompté de l'initiative entre autre l'administration locale, la BPEAE via ses services techniques communaux, la police, les communautés de base ou les associations communautaires. Cette approche a aussi une visée pragmatique dans la mesure où elle consiste à mettre en valeur l'expérience, les connaissances, l'intelligence et la créativité des acteurs provenant de différents secteurs d'activités.
- **Approche « appropriant »** : La commune reste le point central dans l'identification et la priorisation des interventions. Cette approche considère avant tout les changements voulus par la commune et permet de déterminer à quel niveau, les acteurs dans la mise en œuvre de l'action contribuent au développement de la commune. Cette façon d'agir favorise l'appropriation des résultats et l'implication des participants dans leur implémentation. Cette cohérence entre les objectifs de la commune et les interventions du programme qui viennent répondre à ces derniers renforce l'implication des leaders communaux : administration locale, le conseil communal. La responsabilisation et l'appropriation de l'action par la commune constitue un moteur puissant de réussite du projet.

Les approches utilisées par ACORD dans la lutte contre les feux de brousse ont permis d'atteindre les résultats satisfaisants :

- **Des comités de surveillance opérationnels et inclusifs**

La lutte contre les feux de brousse ne serait efficace que si toutes les couches de la population, les services publics, les acteurs professionnels etc sont impliquées. Ainsi donc, pour une large représentativité et une grande efficacité, les membres de ces comités proviennent des différents secteurs socio-professionnels et ont été choisis sur base des critères objectifs dont la compétence, l'engagement, la disponibilité et le genre. Les secteurs suivants sont représentés

- Les Administratifs à la base, Comité mixte de sécurité,
- Les leaders des OP,
- Les menuisiers ;
- Les charbonniers,
- Les commerçants ;
- Les apiculteurs,
- Les représentants des femmes
- Les moniteurs agricoles,
- Les représentants de jeunes,
- Les représentants des confessions religieuses,

- Les représentants des partis politiques,

Le Tableau ci-dessous montre la composition des comités de surveillance par sexe et par colline dans la commune de Cendajuru.

ZONE	N°	COLLINE	HOMME	FEMME	TOTAL
CENDAJURU	1	KIGARIKA	16	2	18
	2	KIRUHURA	10	5	15
	3	KIBANDE	15	1	16
	4	CENDAJURU	12	0	12
	5	KABAGENI	12	3	15
	6	KIYANGE	13	2	15
	7	MUGONGO	13	2	15
NYAMUGARI	8	BUSYANA	11	4	15
	9	GITARAMUKA	13	2	15
	10	RUKOYOYO	14	1	15
	11	NYAMUGARI	17	0	17
	12	GASHIGWE	12	3	15
INKWAVU	13	MISUGI	15	2	17
	14	NYAGISOVU	13	2	15
	15	TWINKWAVU	14	3	17
	16	GISORO	12	4	16
	17	NYAKUGUMA	8	6	14
		TOTAL	220	42	262
		%	83,97	16,03	100

Même si le facteur genre a été pris en compte, il est remarquable que les femmes sont sous-représentées malgré leur profond attachement aux activités champêtres et culinaires pouvant être une des sources potentielles de feux de brousse.

- **Cahier de charge des comités de surveillance**

Pour être plus efficace et harmoniser, circonscrire les interventions des comités de surveillance collinaire dans la lutte contre les feux de brousse, un cahier de charge a été établi et servira de guide d'orientation pour sa mise en œuvre. Il s'agit principalement de mettre en œuvre les axes suivants :

- ✓ Sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse dans leurs localités ;
- ✓ Suivi de près de toute sorte de feu pour réagir en l'éteignant et faire des investigations des auteurs et les traduire devant la justice ;
- ✓ Organiser des campagnes de mise en place des pare feux surtout autour des boisements ;
- ✓ Création d'un système d'alerte au vue d'un incendie,
- ✓ Vulgariser le code des forêts aux populations.

- **Prise de conscience sur les causes et les conséquences des feux de brousse**

La sensibilisation des comités de surveillance sur les origines et les conséquences des feux de brousse dans la localité de la commune Cendajuru a eu un impact positif sur l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences des membres de ces comités. Ils affirment que l'essentiel des feux de brousse sont d'origine anthropique accidentelle et rarement criminelle. De plus, ils témoignent d'être conscients de leur impact destructif sur les ressources naturelles. Par ailleurs, ils contribuent à vulgariser leur connaissance à leurs voisins à travers des rencontres informelles et des réunions formelles qu'ils organisent à l'endroit des communautés.

Les principales causes inventoriées lors de nos entretiens sont :

- Pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement : Souvent les agriculteurs n'ayant pas assez de moyen pour embaucher les gens qui défrichent les terrains vierges à l'aide de manchettes, brûlent le couvert végétal qui accidentellement peut être l'origine de feux de brousse une fois non maîtrisé sur le terrain destiné à l'agriculture. L'écobuage peut être aussi une cause de ces feux de brousse
- La recherche des pâturages pour le bétail : Pour les éleveurs qui ne pratique pas l'élevage en stabulation permanente, ils brûlent les espaces végétalisés à la recherche de l'herbe fraîche pour leur troupeau pendant la saison sèche.

Selon le témoignage d'un habitant de la colline Mugongo, cette pratique était belle et bien autorisée par le passé et les collines non habitées étaient brûlées à cette fin. Cette pratique a été encrée dans la tête de certaines personnes à telle enseigne que malgré l'existence des textes réprimant les contrevenants, quelques cas de réticence se font remarquer mais à très faible fréquence car les sanctions sont très sévères.

- L'apiculture : la méthode archaïque utilisée par les apiculteurs pour récolter le miel fait recours à l'allumage des herbes fraîches et humides produisant ainsi la fumée qui fait fuir les abeilles
- Les fumeurs de tabac qui jettent les mégots sur leur passage. Cela peut être la source du feu
- La recherche du bois énergie et du charbon de bois. Les charbonniers qui ne surveillent pas convenablement leur site d'exploitation. Ces derniers peuvent être la source des feux de brousse.
- La recherche du feu de cuisson chez un voisin
- Les feux criminels ayant un caractère de vengeance et de sabotage envers les voisins ou les décisions prises par les instances publics.
- La corruption de certains agents toute catégorie confondue qui ferment parfois les yeux sur certains actes délictueux refusant ainsi de dénoncer les contrevenants, les traduire en justice ou d'appliquer la loi dans toute sa rigueur.

Les personnes interviewées sont unanimes sur le fait que les mauvaises pratiques agricoles constituent la principale source des feux de brousse. Toutefois, elles affirment que les efforts conjugués de tous les parties prenantes dans le déploiement des activités de ACORD, couplés au respect de la loi et à l'implication des autorités locales ont contribué fortement à la réduction de ces feux de brousse. La redevabilité et la responsabilisation des chefs collinaires ont été le gage de réussite de ce pari selon les propos des membres des comités de sécurité.

- **Couverture de la localité**

Quand bien même le gros des interventions de protection des ressources naturelles se trouve concentré sur deux collines Gisoro et Twinkwavu, les comités de surveillance collinaire dans le cadre de lutte contre les feux de brousse sont implantés sur toute la commune de Cendajuru. Les efforts menés par les participants à l'atelier et les autres acteurs dans le cadre de mise en oeuvre de clauses de l'atelier ont assuré une couverture de toute les collines de la commune et ont pu produire des effets positifs sur les différents acteurs socio-professionnels susceptibles d'être à l'origine des feux de brousse. Par tache d'huile, même les localités aux alentours de la zone d'action en ont bénéficié.

2.4. Effets des actions réalisées

Les informations fournies, à travers les entretiens menés, révèlent que la réalisation des actions entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre des activités de protection des ressources naturelles

particulièrement dans sa composante de lutte contre les feux de brousse a produit des effets à double niveaux.

➤ **Effet sur les communautés locales**

Favorisant l'approche participative, les actions de sensibilisations menées auprès des communautés locales de la commune Cendajuru ont eu le mérite d'améliorer leurs connaissances sur les feux de brousse, de les conscientiser sur leurs causes et leurs conséquences, de les amener à identifier d'autres alternatives en faveur de la mitigation voir l'éradication des feux de brousse. L'encadrement des associations des jeunes dans la conduite des pépinières des arbres autochtones et agroforestiers, le reboisement des collines, le développement des AGRs, comme la commercialisation de la nourriture du bétail, la promotion de la micro-irrigation pour la culture des légumes etc ont apporté une valeur ajoutée dans la lutte contre les feux de brousse. , A travers ces actions, la grande majorité des populations touchées a positivement réagit à la question de lutte contre les feux de brousse et en a échangé les expériences.

➤ **Effet sur les membres des comités de surveillances**

Tous les membres des comités de surveillance interrogés confirment que l'expérience vécue dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse est bénéfique à plus d'un titre.

En plus d'une bonne connaissance sur les causes et les dangers des feux de brousse sur le développement intégral du monde rural, ils ont acquis des compétences en matière d'intervention et d'alerte rapide pour la maîtrise des feux en appliquant des techniques à leur portée. Pour alerter les communautés en cas de feux de brousse identifié, ils font recours à l'usage des sifflets, de tambour ou crier pour appeler les gens à venir éteindre le feu. Pour éteindre le feu ils utilisent les branches feuillues d'arbres et les bananiers qui sont humides et peuvent même appliquer les feux précoces et les pare-feux pour la prévention.

Par ailleurs, les discussions avec certains membres des comités de surveillances, démontrent que leur travail sur terrain leur a permis de comprendre les modes opératoires des différents métiers susceptibles d'occasionner les feux de brousse et conséquemment développer des mesures dissuasives et convaincantes comme l'interdiction de faire paître le bétail sur les collines brûlées, la transhumance, la promotion de l'élevage par stabulation permanente, la culture des plantes fourragères etc conduisant à un changement de comportement. De plus, ils ont eu une meilleure connaissance des populations cibles surtout en ce qui concerne les idées et les perceptions sur les feux de brousse.

2.5. Changements induits à travers les témoignages

La diminution des feux de brousse dans la commune de Cendajuru résulte d'une forte implication de l'administration et d'autres acteurs multisectoriels qui ont suffisamment concouru pour combattre à jamais les feux de brousse. L'agronome n'y va pas par quatre chemins pour manifester sa fierté en déclarant que les feux de brousse ont diminué de 85% dans la commune Cendajuru. Propos confirmés par le chef de zone de Cendajuru.

Selon cette autorité, les interventions de l'ACORD dans sa globalité sur la colline de Gisoro de la zone Cendajuru ont donné une place de choix à cette colline dans la lutte contre les feux de brousse. En effet, avant le déploiement des activités mise en œuvre par ACORD, la colline était caractérisée par des feux de brousse répétitifs chaque année avec conséquences néfastes sur le rendement agricole. Actuellement grâce à la mobilisation de tous les acteurs, les feux de brousse ont sensiblement diminué, et les sous collines ont été reboisés.

Ces bonnes performances ont contribué largement pour que la commune de Cendajuru soit classée première dans la province de Cankuzo en matière de lutte contre les feux de brousse et de reboisement, a-t-il conclu, le chef de zone de Cendajuru. (Cf. Le rapport de 2019 du BPEAE)

Le chef de colline de Gisoro a réaffirmé ce succès dans la lutte contre les feux de brousse sur sa colline en précisant que par le passé, les feux de brousse étaient enregistrés sur presque toutes les sous collines mais que l'année passée, seuls deux sous collines sur 7 ont brûlé.

2.6. Leçons apprises

L'analyse de l'expérience des acteurs dans la lutte contre les feux de brousse permet de ressortir un ensemble des leçons apprises. Il faut noter tout de même que la qualité des interventions est en grande partie, tributaire de l'approche adoptée pour impliquer toutes les parties prenantes. Les principales leçons apprises sont les suivantes :

- ***L'effort de la prévention et de lutte contre les feux de brousse chez les communautés est conditionné par la volonté et le dynamisme des acteurs potentiels à y participer.*** Les changements visés doivent faire l'objet essentiellement d'un engagement basé sur une reconnaissance et une prise de conscience des dangers de feux de brousse.
- Les efforts de sensibilisation des communautés sur les feux de brousse émanent ***d'une logique de changement de comportement en développant leurs compétences*** afin de les aider à s'intégrer efficacement dans cette initiative.

- ***L'enjeu de la prévention des feux de brousse est collectif et par conséquent partenarial.*** Les interventions exigent la collaboration avec différents acteurs qui par leur position et compétence peuvent s'y impliquer et contribuer à la réalisation des effets escomptés (administration territoriale, services techniques déconcentrés, etc.).
- ***Le choix des membres des comités de surveillance dans la transparence suivant leurs compétences et la représentativité du genre,*** a un impact positif sur l'organisation institutionnelle et sur la lutte raisonnée des feux de brousse. Chacun se sent responsable de la gestion et du suivi des activités du projet en ce qui concerne les feux de brousse que ça soit d'origine accidentelle ou criminelle ;
- ***La mise en place, le fonctionnement et le renforcement des capacités des comités surveillance aux feux de brousse consolident*** indéniablement les acquis des bénéficiaires et constituent un arsenal technique sur lesquels ils peuvent s'appuyer en vue de leur autonomie technique et organisationnelle ;
- ***L'appui des Comités de surveillance en équipement / matériel d'alerte précoce et de couper la vitesse aux feu de brousse*** est nécessairement à prendre en compte pour assurer avec efficacité et dans la durée toute forme de résilience de la communauté aux feux de brousse.
- ***Lorsqu'on n'offre pas d'alternatives économiques aux communautés ou aux groupes*** ayant des activités susceptibles d'entraîner les feux de brousses, il y a peu de chance qu'ils changent de comportement même s'ils prennent conscience des effets néfastes sur les RN. ***Ici, on note le cas des apiculteurs*** qui pour le moment continuent d'user des pratiques traditionnelles bien qu'ils sont conscients du danger que ça puisse occasionner. .
- ***Les mécanismes du suivi-évaluation*** doivent être mis en place pour évaluer les progrès réalisés.

III. **BONNES PRATIQUES DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE**

Une bonne pratique est une expérience réussie découlant d'un processus participatif, ayant fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats. Techniquement réalisable (simple à apprendre et à mettre en œuvre), une bonne pratique mérite dès lors d'être partagée. Mais, les bonnes pratiques peuvent toujours être améliorées.

La capitalisation vise ainsi à améliorer des connaissances dérivées du programme dans sa composante de lutte contre les feux de brousse afin d'identifier les bonnes pratiques et les rendre accessibles à d'autres acteurs intéressés. Elle est donc destinée à transmettre les leçons tirées de l'expérience vécue, partager les connaissances apprises, les bonnes pratiques, l'innovation, les défis et les solutions trouvées pour y remédier, dans un processus visant à améliorer la qualité des activités qui promeuvent la promotion des ressources naturelles.

3.1. *Analyse de la participation des intervenants dans les activités de protection des ressources naturelles*

L'enjeu de la protection des ressources naturelles dans le pays, est fondamentalement collectif et exige que toutes les parties concernées, gouvernementales et non-gouvernementales, participent et contribuent à la réalisation des actions de sensibilisation et d'appui à la lutte contre les feux de brousse, principal facteur de dégradation de la biodiversité.

3.1.1. La participation des acteurs publics dans les activités de lutte contre les feux de brousse

Pour mieux réussir sa mission en commune Cendajuru, ACORD Burundi a fortement travaillé avec les acteurs publics. Son approche participative et inclusive a permis l'implication de tous les acteurs clés dans la mise en œuvre de ses activités. Sous cet angle, les ministères sectoriels par le biais de leurs services décentralisés ont pris part à la mise en œuvre des actions du programme.

Il s'agit en l'occurrence du :

- Ministère de l'intérieur et de la formation patriotique à travers les autorités administratives représentée par l'administrateur communal, les chefs des zones et les chefs collinaires : communale, zonale et collinaire.
- Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de l'environnement à travers les BPEAE et ses structures communales.
- Ministère de la sécurité publique et de la prévention des catastrophes naturelles à travers la police de protection civile.

Au niveau de la commune, un plan communal de développement communautaire est élaboré. Ce plan dégage la situation actuelle et propose les axes socio-économiques prioritaires, toute intervention dans la commune doit s'inscrire dans cette logique. Ainsi, dans la commune Cendajuru, il existe un cadre de concertation qui se réunit régulièrement, statue et évalue les activités qui y sont implémentées. Ce cadre de concertation est constitué par les représentants de l'administration, de ACORD et d'autres ONG impliquées dans le déploiement des activités d'intérêt communautaire dans la commune de Cendajuru. Par ailleurs ce cadre de concertation a bénéficié d'un appui de ACORD. Les services de l'administration communale ont facilité les interventions de protection des ressources naturelles en apportant un appui important dans la mise en place des comités de surveillance au niveau de chaque colline et l'organisation des ateliers de formation. Ce rôle s'est bonifié par leurs interventions dans la sensibilisation et dans la mobilisation communautaire.

La BPEAE, à travers les structures décentralisées de la commune contribue, en clarifiant et en veillant au respect des aspects techniques de la protection de l'environnement par la promotion de l'agroécologie et aux efforts de prévention contre les feux de brousse. L'agronome et le forestier communale appuie dans l'encadrement des activités de lutte contre l'érosion : le traçage des courbes de niveau, la mise en place des haies antiérosives, l'aménagement des compostières, la formation des jeunes à la conduite des pépinières des essences variées : agroforestiers et autochtones, le reboisement, etc.

La police quant à elle joue un rôle important dans la prévention des feux de brousse en se focalisant sur les aspects législatifs et en appliquant la loi à l'endroit des contrevenants fautifs dans la propagation des feux de brousse.

3.1.2. La participation des ONGs et associations communautaires dans les activités de protection de ressources naturelles

Il y a des ONGs qui mènent des activités dans des domaines variés dans la commune de Cendajuru comme World vision, la Fondation Luthérienne Mondiale, FIDA, à travers PRODEFI, PNSRADIM, etc. Ces organisations interviennent également dans la sécurité alimentaire mais sous une approche différente de celle de ACORD. Toutefois les interventions des uns et des autres peuvent s'appuyer directement ou indirectement.

Dans la lutte contre les feux de brousse, l'ACORD, centralise ses interventions sur la promotion de la biodiversité. Ici, l'action de la commune est très importante pour apprécier les activités prioritaires et qui s'inscrivent dans le PCDC de la commune. Ce contrôle de l'administration dans la priorisation des interventions des ONGs évitent le chevauchement des activités et contribuent à l'évaluation objective de l'efficacité et du rendement des acteurs.

En plus des institutions publiques décentralisées avec lesquelles il collabore directement, l'ACORD mise sur la participation directe des ménages bénéficiaires de ses interventions et des associations communautaires créés à cette fin comme les associations des jeunes et d'autres acteurs de développement de la commune. C'est notamment l'association « Tugwize ibiti kama », « Tugarukire isi yacu », « Association des jeunes pour la Protection de l'Environnement AJPE », « Tugarukire ibiti kama ». Il collabore aussi avec les comités des champions de l'agroécologie de la colline Twinkwavu et Gisoro. Pour arriver à des résultats palpables, l'ACORD met en avant la structuration de ces associations et le renforcement de leurs capacités organisationnelles.

3.2. Présentations des bonnes pratiques

Trois bonnes pratiques ont été identifiées. Quand bien même elles ne sont pas directement liées, leur interaction a un impact positif et contribue favorablement au résultat global escompté de l'action.

Les bonnes pratiques identifiées sont :

- Approche d'intervention multi-acteur piloté par l'administration
- Une démarche d'intervention centrée sur les techniques de sensibilisation par des pairs
- Circonscrire la lutte contre les feux de brousse dans un cadre de développement intégré

3.2.1. Approche d'intervention multi-acteur piloté par l'administration

La mise en œuvre de l'initiative fait appel à un mécanisme d'intervention basée sur un système de pilotage des activités par une équipe diversifiée, solide et efficace dont les membres proviennent de plusieurs secteurs clés d'activités sous la présidence de l'administration locale. Il s'agit de mettre en place un comité de surveillance sur chaque colline.

En effet, les membres des comités de surveillance sont choisis parmi les personnes actives, dynamiques et engagées dans la lutte contre les feux de brousse. Ils proviennent des différents secteurs tant publics qu'associatifs et des individus choisis à base de leur leadership dans les différents métiers qu'ils exercent. Les métiers surtout visés sont ceux présentant une susceptibilité élevée d'être la source de feux de brousse tel que l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, la production de charbon de bois énergie, etc.

Pour une large représentativité et pour des raisons d'inclusivité des couches de la population avec une grande influence et portée en matière de dissémination de l'information, les femmes et jeunes sont aussi représentés.

Les services techniques déconcentrés y sont aussi représentés pour leur compétence technique dans la mise en œuvre et le cadrage des interventions

Enfin pour une bonne coordination de l'initiative, quand bien même chaque participant a sa place de choix dans le comité, l'administration locale a le privilège mérité d'en assurer la présidence, c'est

notamment le chef de colline au niveau collinaire et l'administrateur communale au niveau de la commune. Cette responsabilisation de l'administration locale découle même de la redevabilité qu'elle doit à la communauté à la base.

La lutte contre les feux de brousse est une affaire de tout le monde car leurs effets négatifs n'ont pas de limite d'où la nécessité d'une intervention collective grâce à une prise de conscience collective. Ainsi donc, l'initiative est mise en œuvre selon une approche partenariale mettant en synergie les compétences, la représentativité inclusive, les ressources humaines et matérielles et valorisant à juste titre l'apport de chacun.

Témoignages

Les membres des comités de surveillance affirment que cette méthode inclusive pour le choix des membres des comités de surveillance en provenance de différents secteurs socio-professionnel a apporté une plus-value dans la réussite de leur mission.

L'existence d'une complémentarité des connaissances professionnelles entre les membres constitue un levier pour faciliter le déploiement de leurs interventions sur terrains.

Le principal facteur favorisant est **l'engagement des acteurs**. Le niveau élevé d'engagement des acteurs dans la lutte contre les feux de brousse contribue efficacement au succès des interventions. En effet, pour atteindre l'objectif « zéro feux de brousse » que la commune s'est fixée, les autorités administratives à tous les niveaux doivent mobiliser tous les acteurs et parties prenantes (entre autres les services techniques du BPEAE, la police environnementale, ...) et prendre le lead en se servant de modèle afin de concrétiser leur détermination. Cette appropriation de l'action facilite sa réussite.

Parfois, les difficultés ne manquent pour la réussite de cette approche notamment liées à la complicité de certains chefs collinaires ou membres des comités qui fuient à leur responsabilité en cachant certains contrevenants pour les faire échapper aux sanctions pourtant prévues par le code de l'environnement. Par ailleurs, des mobiles politiques liés à l'appartenance aux partis politiques avec des opinions divergentes peuvent constituer une entrave pour mobiliser tous les acteurs et membres des comités de surveillance.

La transparence et l'objectivité dans le choix des membres des comités de surveillance sont une meilleure solution pour surmonter ces difficultés de fonctionnement de ces comités. C'est le canal privilégié pour concrétiser l'objectif de cette bonne pratique : **S'accorder pour agir ensemble**.

Cette approche pourrait être améliorée par l'élaboration des outils de suivi-évaluation permettant de vérifier les indicateurs de la mise en œuvre de la mission des comités de surveillance entre autre la

tenue régulière des réunion de travail, le respect de leur cahier de charge, bref, le suivi de leur plan d'action.

3.2.2. **Une démarche d'intervention centrée sur les techniques de sensibilisation par des pairs**

Après avoir identifié les activités susceptibles d'entraîner accidentellement ou volontairement les feux de brousse entre autre, l'agriculture, l'élevage, l'apiculture, la production du charbon de bois etc., il est question alors de mettre au centre des interventions les pratiquants de ces métiers. Les leaders choisis et les chefs collinaires sont responsabilisés et transmettent des messages positifs de sensibilisation à leurs pairs visant à développer des attitudes et des pratiques personnelles et collectives en faveur de changement de comportement dans l'optique de contribuer efficacement à l'éradication des feux de brousse.

Les activités agricoles sont pointées du doigt par la majorité des personnes comme principale cause des feux de brousse. La démarche entreprise par ACORD de la structuration des champions de l'agroécologie a permis de prendre ces ménages champions comme modèles et de les impliquer dans la sensibilisation des communauté par la technique d'éducation par paire.

L'approche favorise la participation active des bénéficiaires dans les efforts d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse. Les expériences réalisées ont une dynamique positive parmi les communautés à la base et ont déclenché un processus de changement de leurs comportements en améliorant leurs connaissances sur les dangers des feux de brousse.

Il en résulte que les anciennes pratiques agropastorales, celles liées à d'autres métiers susceptibles d'entraîner les feux de brousse font place progressivement à des pratiques écologiquement viables.

Ce résultat répond correctement à l'objectif de cette bonne pratique à savoir : ***transformer l'auteur en acteur de changement.***

Aussi la structuration des jeunes dans des associations constitue une voie privilégiée de les impliquer dans les activités de protection de l'environnement. Cette structuration est accompagnée par un renforcement des capacités dans divers domaines comme la conduite des pépinières des plantes autochtones, les AGR, ect. Cela permet à ces jeunes de développer des activités alternatives avec incidences sur la lutte contre les feux de brousse. Cette démarche a pour résultat de l'appropriation de cette initiative par les jeunes avec effet incitatif des jeunes qui ne sont pas encore gagnés à la cause. En somme, il s'agit de développer des chaînes de dissémination d'apprentissage par pairs.

Un autre regard commence à s'installer parmi un bon nombre de ces populations. Cela se manifeste par les propos du responsable du programme à Cankuzo confirmés par l'agronome communal.



« Il y a des signes éloquentes qui traduisent le changement de comportement de la population. A titre illustratif, on enregistre des cas chez certains agriculteurs qui viennent demander la permission de brûler les arbustes épineux issus des terrains défrichés à la machette pour des fins agricoles. »

« Les charbonniers se sont organisés en équipe et viennent demande appui-conseil au forestier communal. De plus, ils sont porteurs de certificat d'exploitation en vue de faire face aux exploitants clandestin qui sont pour la plupart de cas déclencheur de feux de brousse car ils travaillent dans l'illégalité totale et ce manque d'assurance dans leur travail augmente les risques de provoquer les feux de brousse »

Témoignage d'une jeune fille de la colline Twinkwavu sur la lutte contre les feux de brousse :

« Suite à la participation aux différentes réunions de sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse, j'ai fini par comprendre que ce combat est l'affaire de tout le monde. Quand bien même la loi burundaise sur la succession semble exclure la femme/fille sur le droit de disposer d'une propriété familiale, je ne me dérobe pas à cette noble tâche de contribuer à la lutte contre les feux de brousse. J'invite d'autres femmes à se joindre à cette initiative qui protège le sol surtout qu'elles sont les premières concernées par des travaux champêtres ».

Témoignage d'un habitant de la colline Gisoro,

Avant la sensibilisation sur le danger des feux de brousse, et la formation sur les bonnes pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, il y avait beaucoup de feux de brousse et je me méfiais de participer à les éteindre. Actuellement, gagné par la cause, les feux de brousse ont diminué, et les collines en amont de mes champs sont buissonneuses et limitent l'érosion. Je commence à voir ma production agricole augmenter.

Le facteur favorisant réside d'une part **aux compétences des pairs éducateurs/ménage champion et d'autre part à la bonne compréhension des communautés des dangers des feux de brousse.**

L'approche utilisée dans la mise en œuvre de l'intervention est très bénéfique à plus d'un titre. Cette stratégie incitative se basant sur un modèle identifié dans les communautés favorise l'adhésion aux activités de protection des ressources naturelles mettant en avant la lutte contre les feux de brousse. Il s'agit d'une approche qui valorise l'expérience réussie au profit des apprentis.

Cependant, il faut noter des cas de résistance des personnes qui ne veulent pas changer leurs anciennes pratiques agropastorales qui ne prennent pas en compte la dimension de protection des

ressources naturelles. A cela s'ajoute la persistance de certaines pratiques et perception ancestrales sur les origines de feux de brousse.

Pour l'amélioration de l'approche, il est important de renforcer davantage les capacités techniques et matériel des pairs éducateurs/ménage champion en agroécologie afin qu'ils puissent mettre au service des communautés leurs compétences et jouer pleinement leur rôle attractif.

3.2.3. **Circonscrire la lutte contre les feux de brousse dans un cadre de développement intégré**

Considérer la lutte contre les feux de brousse dans un cadre large de la problématique environnementale permet d'arriver à résoudre même les problèmes connexes. La lutte contre les feux de brousse à travers la promotion d'autres activités à intérêt communautaires vient non seulement appuyer et valoriser la production agricole (protection du sol, la lutte contre l'érosion, les techniques de compostage, ...), mais aussi résoudre les problèmes qui prévalent dans la communauté (mal nutrition, accès aux revenus, etc.).

L'introduction d'autres activités à valeurs ajoutées consolide la réussite de la lutte contre les feux de brousse. Par exemple, (i) la technique de régénération du couvert forestier à travers les pépinières utilisant des semences des espèces « autochtones » permet de restaurer les RN, (ii) la protection des exploitations par les courbes de niveau garnies des haies vives permet la lutte contre l'érosion, la disponibilité des haies vives pour l'alimentation du bétail, (iii) les techniques de compostage utilisant le maracuja comme ombrage permet non seulement d'avoir la fumure organique mais aussi un fruit nutritif très délicieux, (iv) l'élevage par stabulation permanente accroît non seulement l'augmentation du lait et de ses produits dérivés mais aussi la fumure organique. De plus, elle évite les conflits entre les ménages car les vaches restent dans leurs étables et ne vont pas divaguer sur les collines au risque de paître dans les champs etc. Toutes ces activités contribuent à la lutte contre les feux de brousse car elles apportent une solution durable à la protection des ressources naturelles tout en améliorant les conditions de vie des communautés.

Cela s'ajoute à la modernisation de certains métiers susceptibles d'occasionner les feux de brousse comme l'apiculture, l'artisanat etc. et au développement des activités génératrices de revenu surtout chez les jeunes qui constituent une couche assez importante de la population active très exposée au chômage.

*Les facteurs favorisant la réussite de cette bonne pratique réside **sur la pertinence de l'activité elle-même.*** En effet, les feux de brousse constituent un véritable frein au développement socio-économique avec un impact négatif sur la sécurité alimentaire. Cette pertinence de l'activité de lutte contre les feux de brousse suscite une prise de conscience de différents acteurs entraînant ainsi un

engagement sans faille afin d'éradiquer à jamais ce fléau. Elle aiguise **l'envie des communautés de sortir de l'insécurité alimentaire.**

L'inter complémentarité existant entre ces activités en est aussi un des facteurs important de réussite des interventions menées dans la lutte contre les feux brousse. L'agroécologie dans ces interventions fait la promotion des pratiques agropastorales respectueuses de l'environnement. Cette complémentarité des interventions est donc la clé de la réussite dans la mesure où le succès d'une initiative a une influence positive sur une autre.

Aussi, **la gouvernance foncière a une grande influence** sur la réussite de sa mise en œuvre. L'obtention d'un certificat foncier rassure le propriétaire de terrain et accroît sa motivation d'y investir.

- Témoignage d'un apiculteur de la colline Kankima

« Ayant pris conscience des dangers des feux de brousse à travers les séances de sensibilisation contre les feux de brousse organisées par ACORD, nous avons changé de comportement en adoptant des méthodes de récolte du miel minimisant les risques de déclencher les feux de brousse entre autre la récolte du miel pendant le jour, le non usage du feu à l'aide des brindilles d'arbres humides pour produire la fumée, l'usage des ruches modernes, etc. ».

- Témoignage d'un jeune de la colline Twinkwavu.

La formation que nous avons eue sur la conduite des pépinières des plants autochtones et de leur importance socio-économique nous a permis de nous engager dans les activités de promouvoir les essences autochtones, de reboisement des collines nues, et d'appuyer les comités de surveillance dans la lutte contre les feux de brousse. Par ailleurs, la structuration de jeunes en association par la facilitation de ACORD et son appui en développant des AGR ont renforcé notre cohésion et canalisé nos efforts vers une autonomisation. Actuellement nous avons une forte demande des jeunes qui veulent adhérer à notre association.



Photo : Formation pratique sur les techniques de conduite d'une pépinière des jeunes de la colline Gisoro

La modernisation des activités/métiers susceptibles de déclencher les feux de brousse (apiculture, artisanat, etc.), le renforcement des capacités des communautés, le développement des outils didactiques adéquats pour ces métiers constituent une voie précieuse d'améliorer cette approche.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Principales conclusions

- La lutte contre les feux de brousse dans le cadre de la protection des ressources naturelles a le mérite d'intégrer, d'une manière participative des acteurs publics, associatifs et des communautés de base.
- Cette approche a produit des effets remarquables sur la population cible (communauté à la base) et les acteurs de mise en œuvres eux-mêmes.
- Les facteurs de succès identifiés concernent essentiellement la pertinence de l'activité par rapport aux effets néfastes déjà perceptibles par la population, l'approche adoptée dans la mise en œuvre de l'initiative, l'engagement et la motivation des acteurs et des comités de surveillance, la responsabilisation de l'administration locale et la démarche de sensibilisation par des pairs.
- Ces succès se traduisent par la diminution des feux de brousse dans la commune Cendajuru et le changement de comportement des communautés en faveur des interventions de prévention et de maîtrise de feux de brousse déclaré.
- Les leçons apprises et les expériences vécues ont permis d'identifier les bonnes pratiques faciles à dupliquer, à pérenniser et qui sont durables et innovants.
- Au terme de l'expérience, il apparait que les acquis et les effets positifs permettent de croire en la durabilité de ces bonnes pratiques et de surcroit à leur duplication sur d'autres initiatives, d'autres acteurs et d'autres zone d'action dans le futur.
- Cependant, il est judicieux de signaler quelques limites rencontrées liées essentiellement aux facteurs internes comme le manque des moyens techniques, la réticence de certaines personnes etc. Ces limites n'ont pas permis la réussite parfaite de la mise en œuvre des interventions.

4.2. Des recommandations

Les résultats obtenus dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse dans la commune de Cendajuru découlent de l'efficacité de l'approche participative et de la démarche centrée sur l'implication des communautés à la base. Cependant, ils restent à les renforcer en termes de couverture géographique, de volume d'efforts et d'impacts sur les bénéficiaires. Il s'agit d'un modèle pilote qui mérite une poursuite et une extension. Les principales recommandations sont les suivantes :

Recommandation 1 : Améliorer les interventions sur la zone d'action à partir des acquis de l'expérience menée afin d'aboutir à l'éradication totale des feux de brousse:

La commune de Cendajuru s'est donné comme objectif « Zéro feu à Cendajuru ». L'amélioration des interventions vis-à-vis de la lutte contre les feux de brousse permettra d'atteindre cet objectif.

Il s'agit principalement de :

- Impliquer d'avantage les jeunes et les femmes dans les activités de protection de l'environnement en étant suffisamment représentés dans les comités de surveillance. Se référant sur la composition des comités de surveillance, il est malheureusement constaté que les femmes ne sont représentées qu'à hauteur de 10,5% alors qu'elles sont les vraies travailleuses dans les champs

En outre, selon les résultats du recensement national de la population et de l'habitat effectué en 2008, les jeunes âgés de 18ans à 35ans représentent 52% de la population et constitue une force active pour le développement du pays. Une fois mobilisée à travers une grande représentation dans les comités de surveillance, leur apport dans la lutte contre les feux de brousse serait très substantiel. De plus, ils seraient suffisamment sensibilisés à la cause de lutte contre les feux de brousse et pourront mettre en application les acquis de ces initiatives au service de la population car ce sont eux qui seront les décideurs de demain.

Aussi, au Burundi, les femmes sont majoritairement attachées aux activités champêtres et culinaires lesquelles, une fois mal conduites peuvent être la source des feux de brousse portant ainsi atteinte à la sécurisation des ressources naturelles avec des conséquences dramatiques sur le développement socio-économique

- Renforcer les compétences des membres des comités de surveillance à travers la formation et la production des outils et supports de travail. Un guide de formation est à cet effet d'une grande utilité pour standardiser les techniques d'intervention et harmoniser les approches et les messages à transmettre. En effet, le fait que de bonnes actions sont en cours, il est important pour ACORD de poursuivre la mise en œuvre des activités en mettant beaucoup plus **l'accent sur le renforcement des capacités tant technique que matériel des comités de surveillance ;**

- Poursuivre l'**identification de toutes les opportunités / activités** avec les communautés et l'administration qui peuvent **avoir des effets positifs sur la lutte contre les feux de brousse en particulier et les RN en général**. Il faut par exemple prévoir des actions particulièrement spécifiques aux apiculteurs en modernisant leur métier, amorcer le traçage des pares feux,
- Mener des actions de plaidoyer pour une participation active des parties prenantes dans la zone d'action.
- Mettre en place un système de suivi-évaluation qui va agir à deux niveaux. D'abord sur le fonctionnement même des comités de surveillance et d'autre part sur la façon dont les interventions sont déployées sur terrain. Ce système va permettre de prendre des mesures correctives si besoin il y a et de renforcer les pratiques jugées meilleurs pour ses bonnes performances. Par ici, la définition des indicateurs ainsi que les bilans périodiques participatifs constituent des moments forts dans le processus d'implantation et d'évaluation des interventions dans la mesure où ils permettent de suivre l'état d'avancement, d'échanger autour des difficultés et résistances apparues et des moyens d'y remédier, de responsabiliser les acteurs sur leurs engagements respectifs, etc.

Recommandation 2 : Etendre les acquis de l'expérience sur d'autres zones à haut risque aussi bien proches qu'éloignées de la zone d'action

Cankuzo est l'une des provinces du Burundi connue pour avoir enregistré un phénomène des feux de brousse récurrents comme aussi les provinces de Ruyigi, Rutana, Makamba et Bururi. L'expérience vécue à Cendajuru à travers les approches utilisées dans la lutte contre les feux de brousse peut être étendue progressivement à d'autres zones des régions fortement exposées aux feux de brousse, particulièrement l'Est et le Sud du pays.

Pour ce, il faudra alors :

- Inscire les efforts pour élargir cette expérience, dans le cadre d'un programme national de lutte contre les feux de brousse. Avec une vision globale à long terme, ce programme est multisectoriel impliquant les institutions publiques et la société civile.
- Développer et mettre en place une stratégie de communication et de visibilité des acquis de l'expérience. Il est souhaitable de produire un outil de communication (utilisation des TIC) qui recueillerait des contributions régulières des acteurs et pourrait contribuer à installer une culture de partage et de capitalisation des expériences. Cela aboutira progressivement au changement de comportement et à la mise en pratique des comportements favorables.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

1. Guide méthodologique «Mener une capitalisation d'expérience», Direction des Ressources Techniques, Michael Guy et Julie de Lamarzelle ; Direction des Ressources Techniques Pôle Management des connaissances, Handicap International Mai 2014.
2. La capitalisation d'expérience et la relation action-réflexion, Analyse transversale et fiches d'entretiens, Pierre de Zutter, Décembre 1999.
3. Programme de renforcement de la participation citoyenne pour la sécurité humaine et le développement durable au Burundi ; Plan stratégique 2016- 2020
4. Transition vers une Agro-écologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire au Burundi 2018-2022: Document de projet
5. Politique forestière du Burundi ; MEATU, FAO ; 2012
6. La loi n° 11/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'environnement de la République du Burundi
7. La Loi n°1/07 du 15 Juillet 2016 portant révision du Code forestier de la République du Burundi
8. Stratégie Nationale pour l'environnement au Burundi et son plan d'action (SNEB/PA)
9. Comprendre l'environnement dans la dynamique d'un monde complexe : liens avec la fragilité, les conflits et le changement climatique ; Elie HAKIUMWAMI and IUCN
10. Accompagner la transition écologique et sociale ; CCCFD-Terre Solidaire, 2018